✅ Checklist des 48 premières heures
(ce que vous DEVEZ faire absolument)

Immédiatement sur les lieux (si vous êtes conscient)

☐ **Sécuriser la zone**
Feux de détresse
Triangle de signalisation
Sortir du véhicule SI c'est sans danger

☐ **Prendre des PHOTOS (maximum)**
Position des véhicules AVANT déplacement
Tous les dégâts (tous les angles)
Traces de freinage, débris
Panneaux, état de la route
Carte verte du responsable
Plaque d'immatriculation

☐ **Noter les coordonnées des TÉMOINS**
Nom, prénom, adresse complète, téléphone, email
Demander à TOUS les témoins (même ceux qui "n'ont pas bien vu")

☐ **Appeler la police (obligatoire si blessés)**

☐ **Remplir le constat amiable AVEC le responsable**
Ne signez PAS si vous n'êtes pas d'accord avec sa version
Cochez "sous réserve de blessures" si vous avez mal

Dans les 24 premières heures

☐ **Aller aux urgences (même si vous pensez que "ça va")**
Beaucoup de lésions n'apparaissent que 24h après (coup du lapin, lésions internes, hématomes).

☐ **Vérifier le certificat médical initial**
Toutes vos douleurs sont-elles notées ?
Si non, demander un certificat complémentaire

☐ **Consulter votre médecin traitant**
Certificat descriptif complet
Arrêt de travail si nécessaire

☐ **Commencer un journal médical**
Notez chaque jour : douleurs (intensité sur 10), médicaments pris, gestes impossibles, sommeil
Ce journal vaudra 10 000€ à 30 000€ plus tard

Dans les 48 heures

☐ **Déclarer l'accident à VOTRE assurance (dans les 5 jours max)**
Par lettre recommandée AR ou email
Mentionner : date, lieu, circonstances, blessures

☐ **Rassembler tous les documents**
Constat amiable
PV de police
Certificat médical initial
Photos prises sur les lieux
Coordonnées des témoins
Carte verte du responsable

☐ **NE PAS parler à l'assurance du responsable**
Si elle appelle : "Je ne suis pas en état de parler, je vous rappellerai"

☐ **Contacter un avocat spécialisé en dommage corporel**
Première consultation gratuite
Il vous guidera pour les prochaines étapes
Il sécurisera vos droits AVANT que vous ne fassiez une erreur irréversible

Consultez notre site internet : www.benezra-victimesdelaroute.fr
Contactez-nous en toute discrétion : info@benezra.fr / 0145240040